

En Passant

Par

DUERNE



Sous la Révolution épisode 3/5

Aussi le district résolut-il d'y faire envoyer des troupes une nouvelle fois. La nouvelle expédition a un double objectif, rechercher les fuyards et arrêter les prêtres insermentés pour mettre fin à leur ministère.

Instruits que des jeunes de Duerne, Aveize, St Martin et Montromand ont déserté les drapeaux et se cachent dans les bois, que les prêtres agitent la torche de la guerre civile et que les habitants se sont toujours montrés ennemis de la révolution, le district décide d'étouffer dans sa naissance cette étincelle de guerre civile, ce germe d'une nouvelle Vendée. Considérant que toutes les fois qu'il s'est manifesté des mouvements contrerévolutionnaires, ils ont toujours eu naissance dans ces communes, en tout temps le repaire des prêtres fanatiques et autres ennemis de la révolution. Si les jeunes gens qui ont déserté le drapeau sont coupables, leurs parents qui leur ont inspiré de l'aversion envers le régime ne le sont pas moins qu'eux.

Il sera envoyé 200 gardes nationaux qui marcheront sur deux colonnes, divisées en quatre pelotons. Ils arriveront au même instant chacun dans la commune qui leur sera désignée. Ils auront pour mission d'arrêter les déserteurs ou leurs parents jusqu'à ce qu'ils les aient trouvés. Le maire sera tenu de remettre à l'administrateur, l'adresse du fanatique qui lui sera désignée, et à défaut d'obéir, il sera mis en état d'arrestation comme suspect.

Qui étaient ces gardes nationaux de cette armée révolutionnaire créée et destinée à renforcer le régime de la terreur ?

Pour la plupart, c'était d'anciens vagabonds ou ouvriers désœuvrés, des "tape-dur et tape- dru", ayant contracté le besoin de rudoyer, d'assommer et de tenir les honnêtes gens sous leurs piques, un ramassis de gens de sac et de corde qui à travers le brigandage public, comptait pratiquer le brigandage privé. Ronsin lui-même (*général en chef de l'armée révolutionnaire*), les appelait les coquins, les brigands alléguant qu'on n'avait pas pu trouver d'honnêtes gens pour faire ce métier. Ils s'abattirent sur notre région comme en territoire conquis.

Malgré les recherches et les menaces, ils ne découvrirent pas de prêtres insermentés, cachés soigneusement par la population ni aucun déserteur. Ils se vengèrent en détruisant tout sur leur passage. Un jour ces énergumènes envahirent l'église d'Aveize, en déménagèrent les bancs, chaises et autres meubles, les entassèrent sur la place et en firent un feu de joie. Ils abattirent un certain nombre de croix et s'emparèrent de tous les objets religieux trouvés dans les maisons. Les autres communes virent pareils sacrilèges. A St Martin, ayant entassé sur la place publique les vieux parchemins, meubles, confessionnaux, bannières, tableaux, ornements sacrés, les pillards y mirent le feu puis, faisant cercle autour, vociféraient la Marseillaise ou de grotesques chansons. Tous les

autels furent démolis, les vases sacrés envoyés à la monnaie. Toutes les croix furent jetées à terre. Après le départ de l'armée révolutionnaire, il fallut payer les frais de séjour, qui avait duré plusieurs jours.

On s'en prit aux familles des jeunes insoumis, on séquestra leurs biens et leur fit payer les frais occasionnés par l'armée révolutionnaire.

Le mois de juin 1794 vit une nouvelle expédition contre la "Petite Vendée". Ce n'est pas moins de 100 soldats et 3000 gardes révolutionnaires qui inspectèrent minutieusement la région. Cette expédition de grande envergure donna de maigres résultats selon les rapports postérieurs adressés aux représentants du peuple. Prévenu à temps, l'abbé Gonon, vicaire à Aveize, avait échappé une fois de plus au danger. Avec son auxiliaire le frère Martin, il s'était réfugié hors du canton, à Chazelles sur Lyon chez monsieur Pupier, notaire. Un certain Joseph B, membre du comité de surveillance et voisin du notaire s'aperçut qu'il se passait quelque chose d'anormal au domicile de M Pupier. Une visite fut ordonnée et l'on arrêta l'abbé Gonon, le frère Martin, M Pupier et ses 2 sœurs. Les 5 prisonniers furent internés à la maison d'arrêt de Feurs. M Gonon et frère Martin furent condamnés à mort le 1^{er} juillet 1794 comme réfractaires, M Pupier et ses deux sœurs furent condamnés pour les avoir cachés. Ils furent exécutés tous les 5.

La chute de Robespierre le 9 thermidor (27 juillet 1794) mis fin à la terreur et amena une détente dont des milliers de détenus et de suspects profitèrent. Des prisonniers étaient également enfermés à cette même date, dans l'église de Duerne en attendant leur transfert au chef-lieu de département. Un nommé Garin et son épouse qui habitaient Montromand, lieu du Charvolin avaient été emprisonnés pour les circonstances suivantes. Garin avait un frère, prêtre, M JC Garin. Ce dernier était venu se réfugier à Montromand. Les gendarmes de Duerne auxquels il avait été dénoncé, vinrent perquisitionner. N'ayant pu découvrir le prêtre, ils arrêtèrent Garin et son épouse, les emmenèrent à Duerne et les enfermèrent dans l'église avec d'autres détenus. Deux jours plus tard, de l'intérieur de l'église, les prisonniers entendirent les habitants de Duerne crier dans la rue "l'antéchrist est mort ! Le tyran n'est plus !" Quelques instants plus tard, les gendarmes venaient leur ouvrir les portes et les remettre en liberté.

Les serviteurs zélés du régime terroriste tournèrent aussitôt leur veste et applaudirent à la chute de Robespierre. Après la Terreur, une réaction se manifesta contre les profiteurs de ce régime odieux. On s'en prit particulièrement aux dénonciateurs, qui pour obtenir des primes, avaient envoyé des innocents à la mort et furent désignés sous le nom de "Mathevon". Certains payèrent de leur vie leur triste délation. Ne se sentant pas en sécurité à Chazelles, l'individu qui avait dénoncé M Gonon et la famille Pupier, s'enfuit et se réfugia en Suisse.

Par ordre des autorités révolutionnaires, dans tous les villages, il avait été planté un arbre, appelé "Arbre de la Liberté". Dans la nuit du 3 au 4 février 1795, ces arbres furent coupés par des inconnus, à Duerne, Aveize, Pomeys, Larajasse, Coise, St Symphorien... A Larajasse, cette destruction s'était faite bruyamment avec des cris hostiles au régime : A bas la République ! A bas les Mathevon ! Vive le roi ! " et sur la neige on avait inscrit : "Vive la religion ! La République, va te faire F..." Un commissaire fut envoyé avec dix hussards pour enquêter dans chaque commune. Il questionna, menaça, il n'arriva pas à faire parler les gens. Personne ne connaissait les coupables.

La fin de l'histoire fut qu'on planta dans chaque commune de nouveaux arbres de la Liberté.

Quatrain à l'arbre de la Liberté (communiqué par M le curé de Duerne)

- Arbre sans racine,*
- Planté par la vermine,*
- Arrosé par des fainéants,*
- Tu ne dureras pas longtemps.*

Beaucoup d'églises avaient été rouvertes au culte catholique à l'automne 1795. Les municipalités avaient cru pouvoir autoriser cette ouverture. Mais l'exercice du culte dans les églises fut bientôt sévèrement interdit aux prêtres "insoumis".

M Couturier est originaire de Saint Chamond, vicaire de Coise en 1769 puis curé de la même paroisse en 1771 il avait comme beaucoup, prêté le serment de 1790, avec les restrictions imposées par sa conscience. M Couturier le rétracta en janvier 1792. Il aurait donc dû quitter le territoire. Il refusa de s'expatrier et continua en secret comme M Gonon l'exercice de son ministère dans la région. En 1794 il fit 98 baptêmes et 171 en 1795 dans le canton de St Sym mais aussi dans les cantons voisins.

La gendarmerie de Duerne fut requise de faire de nouvelles recherches pour mettre à exécution les mandats d'arrêt lancés contre les prêtres inconstitutionnels. Les gendarmes de Duerne ne furent pas plus heureux que précédemment dans leurs recherches et perquisitions. Les prêtres incriminés demeurèrent introuvables.

La seconde Terreur sévit dans le pays et dura jusqu'en 1799. De nombreux prêtres furent déportés en Guyane où la moitié moururent de misère. C'est au cours de cette seconde Terreur que M Couturier fut arrêté par les gendarmes, puis délivré le jour même par de vaillants catholiques. Cet événement se produisit le 13 juillet 1798 (25 Messidor an VI).